



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8462<sup>e</sup>** séance

Mercredi 13 février 2019, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

*Président :* M. Esono Mbengono . . . . . (Guinée équatoriale)

*Membres :*

Afrique du Sud . . . . .	M. Matjila
Allemagne . . . . .	M. Heusgen
Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine . . . . .	M. Ma Zhaoxu
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Ipo
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
Fédération de Russie . . . . .	M. Safronkov
France . . . . .	M <sup>me</sup> Gueguen
Indonésie . . . . .	M. Syihab
Koweït . . . . .	M. Alotaibi
Pérou . . . . .	M. Duclos
Pologne . . . . .	M. Lewicki
République dominicaine . . . . .	M. Trullols Yabra
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Hickey

## Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Vingt et unième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2019/78)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2421 (2018) du Conseil de sécurité (S/2019/101)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation concernant l'Iraq

**Vingt et unième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2019/78)**

**Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2421 (2018) du Conseil de sécurité (S/2019/101)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M<sup>me</sup> Jeanine Hennis-Plasschaert, Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/78, qui contient le vingt et unième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, et le document S/2019/101, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2421 (2018) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Hennis-Plasschaert.

**M<sup>me</sup> Hennis-Plasschaert** (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de m'adresser au Conseil aujourd'hui pour la première fois dans mon rôle actuel.

Comme le savent les membres du Conseil, l'esprit de collaboration entre les principaux blocs parlementaires a abouti il y a quatre mois à la nomination par consensus de M. Adil Abd Al-Mahdi au poste de Premier Ministre désigné. Cependant, à ce jour, le Gouvernement iraquien reste incomplet. Quatre postes de ministre sont à pourvoir, dont trois – ceux de l'intérieur, de la défense et de la justice – font l'objet de désaccords profonds entre les partis et les blocs politiques. Dans ce contexte, de multiples sessions parlementaires ont été reportées,

interrompues ou boycottées. En conséquence, la mise en œuvre du programme du Gouvernement n'a guère avancé. Au moment où je parle, le Parlement iraquien est en pause pour un mois et ne reprendra ses activités que début mars.

La lenteur de la formation de gouvernements n'est pas nouvelle ou propre à l'Iraq. Cependant, dans le contexte iraquien, il est réellement urgent de mener à bien ce processus sans tarder et de se concentrer sur la reconstruction du pays après des années de conflit. C'est pourquoi j'appelle une fois de plus les acteurs politiques à surmonter leurs luttes politiques intestines et à montrer que le compromis politique peut triompher dans l'intérêt du peuple iraquien. À cet égard, je leur rappelle également qu'il y a des femmes iraqiennes compétentes et expérimentées qui sont qualifiées pour occuper ces postes.

Au bout du compte, c'est le peuple iraquien qui fait les frais de cette impasse politique – à un moment où il est crucial de répondre à ses besoins et à ses exigences en fournissant des services de meilleure qualité et où les citoyens iraqiens devraient pouvoir compter sur une gouvernance démocratique solide et des institutions nationales viables. Donc oui, il est plus que temps d'abandonner la politique partisane et de s'employer à répondre aux besoins immédiats des citoyens iraqiens, car tout nouveau retard pourrait avoir de profondes répercussions sur la stabilité du pays.

Sur une note plus positive, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que la loi de finances fédérale de 2019 a été adoptée par le Parlement le 23 janvier. Des consultations préalables, ainsi qu'une coopération efficace, ont rendu ce résultat possible. La bonne nouvelle est que cela montre qu'il est possible d'établir un dialogue et un partenariat politiques constructifs, et j'espère sincèrement que cette tendance s'accroîtra dans les mois à venir. Les allocations budgétaires de 2019 pour certains secteurs clés du développement, notamment l'électricité, reflètent les efforts que déploie le Gouvernement pour améliorer la prestation de services de base. Cela dit, le montant des fonds alloués à la reconstruction dans les zones libérées est largement en-deçà des besoins réels. Par ailleurs, les finances nationales de l'Iraq restent largement dépendantes des recettes pétrolières, et par conséquent très exposées à la fluctuation des cours du pétrole.

Une autre mesure positive a été la décision prise la semaine dernière par le Conseil des Ministres de transformer le programme gouvernemental en un plan

de mise en œuvre. Cela permettra de suivre de près les progrès et l'application du principe de responsabilité. En outre, je salue les mesures de prévention mises en place par le Gouvernement pour lutter contre la corruption. Au cours du mois écoulé, le Premier Ministre a présidé trois réunions du Conseil suprême de lutte contre la corruption afin d'unifier les efforts de lutte contre la corruption par toutes les parties et toutes les personnes, indépendamment de leur poste ou de leur position. La lutte contre la corruption ne sera pas une tâche facile, mais elle est absolument nécessaire car la corruption est omniprésente à tous les niveaux en Iraq. Il est capital de mener cette lutte pour rétablir la confiance de la population. Durant notre réunion à Najaf mercredi dernier, le grand ayatollah El-Sistani a également souligné une fois de plus la nécessité urgente, entre autres, d'enregistrer des progrès dans la lutte contre la corruption.

En ce qui concerne les relations entre Bagdad et Erbil, je me félicite de l'accord conclu le 16 janvier en vue d'unifier les droits de douane. La mise en œuvre rapide de cet accord doit devenir une priorité pour les deux parties. D'autre part, le bouclage du budget fédéral pour 2019 a garanti un financement fédéral pour le paiement des salaires des fonctionnaires au Kurdistan et des forces des peshmergas. J'appelle Bagdad et Erbil à s'appuyer sur cette dynamique positive et à aplanir leurs différends.

À ce moment précis, il n'y a pas grand-chose à signaler en ce qui concerne la formation du Gouvernement dans la Région du Kurdistan, et les négociations se poursuivent. Durant mes rencontres avec des dirigeants kurdes à Erbil et Souleïmaniyé, j'ai souligné la nécessité d'accélérer la formation du Gouvernement pour répondre aux besoins de la population du Kurdistan aussitôt que possible. Certaines évolutions semblent cependant en cours, et le Parlement de la Région du Kurdistan pourrait se réunir le 18 février.

Au cours de la période considérée, les dirigeants irakiens ont déployé des efforts considérables pour recalibrer leurs relations extérieures, établissant des contacts avec de nombreux partenaires internationaux et régionaux et des pays voisins. Ceci est important, car la force extérieure et la force intérieure vont de pair. Durant cette période, l'Iraq a également reçu des délégations internationales de haut niveau désireuses de collaborer avec les nouveaux dirigeants irakiens, et j'espère sincèrement que l'appui à une stabilité durable en Iraq restera une priorité fondamentale aux niveaux régional et international, sur la base d'intérêts mutuels et dans le

respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq.

La sécurité reste une source de préoccupation. Même si les activités terroristes sont sur le déclin, au cours du mois écoulé, des attaques ont été commises contre des civils et les forces de sécurité irakiennes. En bref, en dépit de sa défaite militaire, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) continue de menacer la sécurité en Iraq et dans la région.

Une autre préoccupation concerne les groupes armés qui opèrent en-dehors du contrôle de l'État et/ou élargissent leur contrôle économique et social dans la vie quotidienne en Iraq. Indépendamment de leur affiliation, le Gouvernement doit prendre rapidement des mesures pour réformer le secteur de la sécurité et s'attaquer résolument à ces groupes et à leurs activités.

Comme les Membres du Conseil le savent également, les frappes aériennes turques menées près de la frontière entre la Turquie et l'Iraq, dans le nord de l'Iraq, ont été condamnées par les autorités irakiennes, qui les ont qualifiées de violations de la souveraineté du pays. La Turquie maintient que ces frappes aériennes visent des cibles liées au Parti des travailleurs du Kurdistan. Je regrette les pertes en vie civiles et de moyens de subsistance occasionnées par ces opérations. Il est important que les Gouvernements turc et irakien accélèrent leurs efforts afin de régler cette situation dans le cadre d'un dialogue bilatéral.

En ce qui concerne les élections, la Haute Commission électorale indépendante a officiellement recommandé que les élections aux conseils provinciaux aient lieu le 16 novembre. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) continuera de fournir une aide et un appui techniques à la Commission. Cependant, dans l'attente de ces élections, un certain nombre de mesures devront être prises d'urgence par le Gouvernement irakien et les institutions compétentes.

S'agissant de responsabilité en matière de droits de l'homme, je tiens à souligner que la promotion d'une adhésion plus cohérente aux normes internationales de procédure régulière et de procès équitable est de la plus haute importance, car la transparence et l'impartialité des procédures judiciaires concernant les violations flagrantes des droits de l'homme commises par l'EIIL seront essentielles en vue de rétablir la coexistence pacifique et la cohésion sociale. Il est tout aussi important de renforcer la cohésion des communautés et de lutter contre la mise en accusation de communautés

entières. Qui plus est, la marginalisation d'un groupe par rapport à un autre expose des communautés aux discours extrémistes.

Dans le cadre des efforts déployés par la MANUI pour promouvoir l'égalité des chances, j'ai constitué, le 24 janvier, un groupe consultatif de femmes sur la réconciliation et la politique. Dans cet esprit, je voudrais, au nom de la MANUI, appeler de nouveau les dirigeants politiques à honorer les nombreuses promesses qu'ils ont faites pendant la période électorale et nommer des femmes à des postes de responsabilité.

L'ONU et ses partenaires humanitaires ont mis la dernière main à une évaluation d'ensemble des besoins humanitaires en Iraq pour 2019 et lanceront bientôt le plan d'aide humanitaire, en étroite coopération avec le Gouvernement iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan. Cette année, la communauté humanitaire s'efforcera de répondre aux besoins de 1,75 million d'Iraqiens vulnérables, y compris des déplacés, qui vivent dans des camps et d'autres sites, des personnes de retour dans des zones où les besoins sont considérables, ainsi que les communautés d'accueil qui ont été éprouvées par plusieurs années de conflit armé. Les besoins sont immenses. Le plan d'aide humanitaire pour 2019 sollicite 700 millions de dollars auprès des donateurs et prévoit des programmes spécialisés pour répondre aux besoins de protection. Bien entendu, les programmes humanitaires seront mis en œuvre parallèlement aux efforts de relèvement et de stabilisation.

Même si des efforts considérables sont en cours pour reconstruire les infrastructures et rétablir les services de base, il faudra de nombreuses années et des milliards de dollars pour reconstruire le pays. Il ne fait aucun doute que pour une transition réussie et durable, l'Iraq aura besoin de l'attention soutenue de la communauté internationale. Grâce à la générosité de la communauté internationale, le mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate du Programme des Nations Unies pour le développement avait été financé à hauteur de plus d'un milliard de dollars à la fin de 2018; toutefois, un déficit de 338 millions de dollars subsiste. En d'autres termes, des fonds supplémentaires sont nécessaires, y compris des contributions du Gouvernement iraquien – qui, soit dit en passant, reconnaît les effets rapides et l'efficacité de ce programme.

Il va sans dire que l'équipe de pays des Nations Unies continue d'aider le Gouvernement iraquien à répondre aux besoins de ses citoyens. Je pourrais donner de nombreux exemples, notamment pour ce qui est de

ces derniers mois, la fourniture de trousse et de fournitures médicales pour sauver des vies, la numérisation du plus grand filet de sécurité sociale en Iraq, la fourniture de rations alimentaires, la neutralisation d'explosifs et surtout, la mise au point d'un plan de reconstruction de Mossoul. Le système des Nations Unies continue également d'aider le Gouvernement iraquien à mettre en œuvre certaines réformes essentielles, notamment dans le secteur de la sécurité. Lors de la visite que j'ai effectuée à Mossoul il y a quelques semaines, j'ai pu constater la contribution importante apportée par l'équipe de pays, qui a aidé le Gouvernement à remettre en état les maisons et les stations de traitement d'eau, deux éléments essentiels pour le retour à la normale dans cette ville ravagée par la guerre. Comme le Conseil le sait, les organisations chargées de la lutte antimines s'emploient quotidiennement à neutraliser la menace que représentent les engins explosifs improvisés. C'est un aspect très important. Toutefois, il convient de souligner que le Gouvernement iraquien doit prendre des mesures supplémentaires pour lever certains obstacles à la réalisation de ces activités.

Depuis la Conférence internationale pour la reconstruction de l'Iraq tenue au Koweït en février 2018, le Programme de relèvement et de résilience de l'Iraq a été lancé. Ce Programme, qui couvre l'ensemble du territoire national, dispose d'un budget biennal d'un milliard de dollars. Les efforts de mobilisation des ressources se poursuivent et jusqu'à présent, il y a eu des annonces de contributions de plus de 300 millions de dollars pour l'exécution de projets. J'encourage d'autres donateurs à contribuer à ce Programme.

Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais maintenant passer au vingt et unième rapport (S/2019/78) du Secrétaire général concernant les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales. Je voudrais tout d'abord souligner ma détermination à m'occuper de ce dossier, comme je l'ai indiqué de nouveau lors de ma première visite officielle au Koweït, il y a 10 jours. La MANUI continue d'apporter son concours aux Gouvernements iraquien et koweïtien relativement à cette importante question humanitaire. Je voudrais toutefois appeler les États Membres à renforcer leur appui, par exemple en mettant à disposition du matériel de terrain, en fournissant des services de criminalistique et en renforçant les capacités des équipes techniques iraqiennes et koweïtiennes. La restitution, en novembre dernier, de biens koweïtiens importants, est un pas dans la bonne direction, attendu depuis

longtemps. J'encourage le Gouvernement iraquien à poursuivre ses recherches pour retrouver les archives nationales qui restent.

Je voudrais souligner que le climat de désespoir qui régnait pendant la période d'occupation de l'EIIL a effectivement cédé la place en quelque sorte à l'espoir et à l'optimisme quant à l'avenir de l'Iraq. Cependant, force est de reconnaître que le chemin vers une stabilité à long terme bien méritée sera long et semé d'embûches. Il faudra du réalisme et beaucoup de détermination, y compris de notre part, pour relever les défis qui nous attendent. L'appropriation et l'engagement manifestes de toutes les composantes iraqiennes seront essentiels, la volonté politique sera une condition préalable et la fierté d'avoir une histoire et un avenir communs sera une nécessité. Bien entendu, l'appui soutenu de la communauté internationale sera d'une importance capitale.

Enfin, je voudrais remercier sincèrement la MANUI et le personnel de l'équipe de pays des Nations Unies de leur dévouement et de leur engagement. Je suis vraiment ravie de travailler à leurs côtés. Je me réjouis à la perspective de rendre compte au Conseil – je l'espère – de réalisations substantielles dans les mois à venir.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M<sup>me</sup> Hennis-Plasschaert de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais saluer les efforts que déploie l'ONU pour aider le Gouvernement et le peuple iraqiens frères en cette période importante. Nous nous félicitons également du travail et de la coordination avec le Gouvernement iraquien en application de la résolution 2421 (2018) par l'intermédiaire de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter M<sup>me</sup> Jeanine Hennis-Plasschaert de sa nomination à la tête de la MANUI et en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq. Je la remercie de son exposé édifiant et complet et je salue ses efforts, ainsi que ceux de son prédécesseur, M. Ján Kubiš, à qui nous souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

En ce qui concerne la situation dans la République sœur d'Iraq et les responsabilités confiées à la MANUI, je voudrais exprimer ma gratitude à la Mission et au personnel de l'ONU en Iraq pour les efforts qu'ils déploient en faveur d'un avenir radieux dans ce pays, en premier lieu en créant les conditions propices à la sécurité

et à la stabilité, en répondant aux besoins humanitaires et en jetant les bases du développement durable. Je tiens à réaffirmer notre appui constant et indéfectible à l'État du Koweït et notre volonté de coopérer avec la MANUI et l'équipe de pays dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous sommes conscients que la phase à venir est importante pour l'Iraq afin qu'il puisse surmonter les difficultés qu'il connaît actuellement, notamment après la défaite de l'État islamique terroriste d'Iraq et du Levant (EIIL). L'Iraq a maintenant besoin de l'appui de la communauté internationale pour l'aider à répondre aux besoins humanitaires de la population iraquienne touchée et assurer sa sécurité. C'est également notre responsabilité en tant que l'un des pays voisins de l'Iraq, ainsi que celle d'autres pays de la région et de la communauté internationale dans son ensemble – d'autant plus que nous savons que nous devons redoubler d'efforts pour que l'Iraq puisse jouir de l'unité, de la sécurité et de la stabilité, sans crises ni divisions.

Depuis que l'Iraq a entamé sa phase de reconstruction après le régime précédent, l'État du Koweït a fourni une assistance à ses frères en Iraq afin d'aider le pays à préserver son indépendance, sa souveraineté, son unité et son intégrité territoriale. Nous nous félicitons également du dialogue national global et nous espérons qu'il permettra aux Iraquiens de parvenir à la réconciliation nationale, de combattre l'extrémisme et le terrorisme, de renforcer l'état de droit et d'assurer le bien-être et la sécurité de tous les segments de la société iraquienne sans exception. Nous exprimons à l'Iraq, ce pays frère et voisin, tous nos vœux de progrès et de prospérité.

Depuis l'apparition du groupe terroriste Daech en Iraq – et conscients de l'ampleur des destructions qu'a connues ce pays – les dirigeants, le Gouvernement et le peuple de l'État du Koweït ont apporté leur assistance au peuple iraquien et n'ont ménagé aucun effort pour les aider. Je voudrais rappeler l'initiative de S. A. l'Émir du Koweït, le Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, d'accueillir la Conférence internationale pour la reconstruction de l'Iraq, tenue au Koweït en février 2018, pour aider à atténuer les souffrances du peuple iraquien afin qu'il puisse avancer sur la voie de la stabilité et de la reconstruction. Nous espérons que les pays qui se sont engagés à fournir une assistance lors de la conférence honoreront leurs obligations.

Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général, exprimées dans son rapport (S/2019/101), selon lesquelles les cellules terroristes dormantes demeurent

une menace pour la stabilité et la sécurité de l'Iraq et de la région tout entière. Nous devons tous redoubler d'efforts et prendre de nouvelles mesures décisives pour éliminer les activités et pratiques terroristes et demander des comptes à ceux qui ont commis ces crimes odieux. Ils doivent être traduits en justice, en coopération avec le mécanisme des Nations Unies créé par le Conseil de sécurité, conformément à la résolution 2379 (2017).

En ce qui concerne les obligations internationales et les questions humanitaires en suspens relatives aux ressortissants du Koweït et d'États tiers portés disparus et aux biens koweïtiens disparus, y compris les archives nationales, la séance d'aujourd'hui a lieu alors que nous célébrons le vingt-huitième anniversaire de la libération de l'État du Koweït suite à l'agression iraquienne. Toutefois, nous ne pouvons pas fêter pleinement cet anniversaire tant que le sort de nos concitoyens portés disparus restera inconnu. Cette question humanitaire restera notre priorité première. Nous ferons tout notre possible pour déterminer le sort de nos martyrs maintenant que nous avons presque perdu tout espoir de les retrouver vivants. Nous apprécions l'inquiétude des membres du Conseil de sécurité et le fait qu'ils ont maintenu cette question humanitaire à l'ordre du jour pendant toutes ces années, et leur savons gré d'avoir suivi la mise en œuvre de tous les engagements pris dans les résolutions pertinentes du Conseil, en particulier ceux concernant les principales obligations qui n'ont pas été honorées depuis la libération du Koweït en 1991.

Nous saluons le désir sérieux et sincère de l'Iraq, pays frère, de s'acquitter de toutes ses obligations internationales restantes envers l'État du Koweït. Nous avons pu identifier les restes de 236 des 605 personnes portées disparues, ce qui n'aurait pas été possible sans la coopération de l'Iraq. Nous espérons que nous continuerons à coopérer et à travailler dans le même esprit avec lui. Cependant, depuis 2004, nous n'avons pas été en mesure de retrouver les restes d'autres personnes portées disparues. Nous réaffirmons que nous sommes prêts à appuyer et à aider l'Iraq afin d'accélérer la mise en œuvre des obligations restantes, comme le prévoient les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons des efforts déployés par le Comité international de la Croix-Rouge, via sa présidence de la Commission tripartite, pour honorer ses obligations et achever ce dossier humanitaire comme il convient. Nous pensons que des progrès tangibles sont possibles si nous intensifions nos efforts et mettons en œuvre les plans et programmes convenus dans le

cadre de la Commission tripartite et de son sous-comité technique. L'État du Koweït ne ménagera aucun effort pour soutenir les efforts visant à déterminer le sort des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus.

Dans le même temps, nous exhortons la MANUI à continuer de s'acquitter de son mandat en ce qui concerne les questions des détenus, des personnes portées disparues et de la restitution des biens, y compris les archives nationales du Koweït, conformément à la résolution 2107 (2013). Nous invitons M<sup>me</sup> Hennis-Plasschaert à adopter une nouvelle approche pour que nous puissions réaliser des progrès sur cette question.

Parmi les autres obligations sur lesquelles je voudrais appeler l'attention du Conseil figurent les biens koweïtiens, notamment nos archives nationales. Ils sont tout aussi importants que d'autres obligations, car nos archives et nos biens représentent une véritable richesse historique, un patrimoine important pour la mémoire nationale de l'État et du peuple koweïtiens. Il est regrettable que le sort des archives soit resté inconnu depuis la libération du Koweït en 1991. Nous partageons la déception du Secrétaire général à cet égard.

Pour terminer, l'État du Koweït se rend compte que le nouvel Iraq n'a rien à voir avec l'Iraq du passé. Il est grand temps que la communauté internationale soutienne les efforts déployés par l'Iraq pour se relever, jouer son rôle dans la région et dans le monde, après les événements douloureux qu'il a endurés ces dernières années dans la lutte contre les terroristes de Daech, et s'appuyer sur les victoires de son peuple, qui peut surmonter cette phase difficile.

Nous espérons que la formation du Gouvernement iraquien pourra être achevée afin de construire l'Iraq de demain. Nous lui souhaitons plein succès dans la réalisation des aspirations de son peuple, qui mérite de vivre dans un pays stable, prospère et sûr. L'État du Koweït réaffirme sa solidarité avec les dirigeants, le Gouvernement et le peuple irakiens dans toutes les mesures qu'ils prendront pour consacrer l'unité nationale iraquienne, lutter contre le terrorisme et préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays.

**M. Syihab** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M<sup>me</sup> Jeanine Hennis-Plasschaert de son exposé très instructif et très complet. Je la félicite également de sa nomination.

Étant donné qu'il s'agit de la première réunion sur l'Iraq à laquelle participe l'Indonésie en tant que membre du Conseil, je tiens à féliciter le Gouvernement

et le peuple iraqiens de la tenue de leur élection nationale l'année dernière. Nous avons suivi de très près la situation en Iraq et espérons que nos frères et sœurs iraqiens obtiendront bientôt ce qu'ils méritent pleinement, à savoir une paix, une stabilité et une prospérité durables. L'Indonésie est convaincue que le nouveau Gouvernement peut faire fond sur les progrès importants réalisés ces dernières années pour parvenir à une harmonie et une paix durables. Je voudrais mettre l'accent sur certaines questions clefs de la présente séance.

Premièrement, s'agissant de la formation du nouveau Gouvernement, l'Indonésie félicite l'Iraq de l'avoir mené à bien dans les délais constitutionnels et attend avec intérêt que soient pourvus les derniers postes ministériels. Nous avons toute confiance que les autres membres du Cabinet seront nommés bientôt. Nous saluons les efforts soutenus déployés par les trois présidences pour faciliter les compromis et travailler de manière constructive à cette fin. Nous nous félicitons également de la tenue de l'élection dans la Région du Kurdistan et des progrès réalisés dans les relations entre Bagdad et Erbil. Nous encourageons l'Iraq à tirer parti de cette tendance positive et à régler toutes les questions en suspens par le dialogue et le consensus, sur la base de la Constitution iraquienne.

Deuxièmement, les défis en matière de sécurité doivent être traités efficacement. Malgré les progrès remarquables accomplis récemment, nous constatons que le terrorisme demeure un problème grave. Les membres de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) demeurent actifs dans un certain nombre de provinces iraqiennes, se cachant dans des zones difficiles d'accès. Nous saluons le travail inlassable réalisé par les forces de sécurité iraqiennes, alors qu'elles continuent de nettoyer les zones débarrassées des explosifs et autres matières dangereuses, et recherchent infatigablement les derniers éléments de l'EIIL, qui menacent la sécurité et les progrès du pays. Il est nécessaire d'adopter une approche globale pour s'attaquer aux défis en matière de sécurité et assurer une paix durable. À cet égard, le renforcement de la coopération internationale et régionale est essentiel. Nous félicitons le Gouvernement iraquien des efforts qu'il continue de déployer pour coopérer avec les pays voisins et les autres partenaires internationaux afin de renforcer les relations bilatérales et de promouvoir les intérêts politiques et sécuritaires mutuels.

Troisièmement, l'appui de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) demeure fondamental. Nous saluons le travail essentiel accompli par la MANUI, qui est perçue positivement et favorablement dans divers domaines de la société iraquienne, tels que le secteur public, l'assistance électorale, les droits de l'homme et l'état de droit. Nous nous félicitons également des efforts menés par la MANUI pour aider à renforcer les relations bilatérales entre l'Iraq et les pays de la région, tels que le Koweït, en ce qui concerne le règlement des questions bilatérales en suspens. L'examen adéquat et la clôture du dossier des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus permettront de renforcer plus encore les relations bilatérales déjà très bonnes entre les deux pays frères.

Il est très important que la MANUI continue de fournir et d'accroître son appui au nouveau Gouvernement iraquien, tandis qu'il s'engage dans la mise en œuvre de ses nouveaux programmes pour relever les nombreux défis complexes et difficiles et placer fermement le pays sur la voie de la paix et du développement durables. L'Indonésie est prête à soutenir l'Iraq, pays frère, dans la réalisation de cet objectif.

**M. Ma Zhaoxu** (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter M<sup>me</sup> Hennis-Plasschaert de sa nomination en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et à la remercier de son exposé. Je voudrais aussi saluer le travail accompli par son prédécesseur, l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ján Kubiš.

La Chine se félicite des progrès réalisés dans la formation du Gouvernement iraquien et salue les efforts faits par les dirigeants iraqiens pour régler leurs différends par la consultation et le dialogue, tout en promouvant le développement économique, en améliorant les conditions de vie de la population et en accélérant le processus de reconstruction. L'Iraq est à une étape cruciale de la promotion de la paix, de la stabilité et de la reconstruction. Je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons continuer d'adhérer à l'orientation générale de la recherche d'un règlement politique de la question iraquienne. La réalisation d'une réconciliation inclusive et d'une coexistence harmonieuse des parties iraqiennes est conforme aux intérêts fondamentaux et aux besoins de développement de tous les Iraquiens. La communauté internationale

doit respecter scrupuleusement la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq, soutenir les bons offices de l'Organisation des Nations Unies et fournir une assistance constructive pour parvenir à une solution politique inclusive.

Deuxièmement, nous devons continuer d'appuyer l'Iraq dans sa lutte contre le terrorisme. L'Iraq est en première ligne de ce combat et les terroristes restants continuent de poser une menace. Toutes les parties concernées doivent renforcer la coopération contre le terrorisme, unifier les normes, réprimer toutes les organisations terroristes figurant sur la liste du Conseil de sécurité, consolider les réalisations obtenues grâce aux efforts antiterroristes et enrayer avec détermination la résurgence des forces terroristes et la propagation de leurs activités. La communauté internationale doit aider l'Iraq dans ses efforts pour traduire les terroristes en justice, conformément au droit interne pertinent. Nous appuyons les efforts faits par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, en consultation étroite avec le Gouvernement concerné, pour effectuer activement son travail sur la base de son mandat.

Troisièmement, nous devons promouvoir activement le relèvement économique et l'accélération de la reconstruction de l'Iraq. Le Gouvernement iraquien doit se concentrer sur le développement des infrastructures, promouvoir la reconstruction et les progrès économiques, renforcer ses capacités de prestation des services publics et améliorer les conditions de vie de la population. La communauté internationale doit continuer de fournir un appui et une assistance à l'Iraq, l'aider à améliorer sa situation humanitaire, l'épauler dans son redressement économique et créer un environnement favorable à sa reconstruction.

La MANUI a joué un rôle important en soutenant le Gouvernement iraquien et en promouvant un dialogue politique inclusif, une réconciliation nationale et la reconstruction du pays, et elle a continué d'appuyer les efforts déployés par l'Iraq pour améliorer ses relations bilatérales avec les pays de la région, tels que le Koweït, et pour régler les problèmes historiques. La Chine soutient les efforts de la MANUI dans l'exécution de ses tâches en conformité avec son mandat.

Ces dernières années, le Gouvernement chinois a fourni à l'Iraq de nombreuses livraisons de fournitures humanitaires et de multiples formes d'assistance économique, dont certaines ont été utilisées dans les

zones touchées par le terrorisme. En outre, la Société chinoise de la Croix-Rouge a également fourni une aide en installations médicales à la Société iraquienne du Croissant-Rouge, qui ont été utilisées pour atténuer les difficultés auxquelles est confrontée la population iraquienne.

Comme toujours, la Chine appuie tout effort visant à réaliser une solution politique de la question iraquienne et à lutter contre le terrorisme. Elle participera activement à la reconstruction économique de l'Iraq et continuera de fournir une aide au mieux de ses capacités.

**M. Matjila** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), M<sup>me</sup> Jeanine Hennis-Plasschaert, et nous la remercions de son exposé. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec elle dans ses nouvelles fonctions. Nous tenons également à souhaiter la bienvenue à notre collègue, le Représentant permanent de l'Iraq.

L'Afrique du Sud voudrait souligner les trois domaines suivants dans notre intervention d'aujourd'hui : la situation politique, la situation au plan de la sécurité et le rôle de la région dans l'appui à l'Iraq.

Premièrement, s'agissant de la situation politique, l'Afrique du Sud félicite les autorités iraqiennes des progrès réalisés dans la formation d'un gouvernement national. Nous encourageons toutes les parties prenantes à œuvrer de concert pour le parachever. Toutes les forces politiques doivent rapprocher leurs positions et parvenir à un accord sur les postes gouvernementaux non encore attribués, afin que le Gouvernement puisse commencer à tenir ses promesses faites à la population, à savoir une meilleure sécurité et le retour dans la dignité des personnes déplacées, la remise en état des services publics, la revitalisation de l'économie et la mise en œuvre de projets de reconstruction et de développement.

En outre, il est très important que le Gouvernement iraquien promeuve la participation véritable des femmes au processus politique et leur représentation à tous les niveaux des structures politiques. Nous saluons l'annonce par la Représentante spéciale du Secrétaire général, Jeanine Hennis-Plasschaert, du lancement, le 24 janvier, du Groupe consultatif des femmes sur la réconciliation et la politique. C'est effectivement un fait nouveau très positif.

Deuxièmement, s'agissant de la situation en matière de sécurité, nous notons avec préoccupation l'évaluation figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2019/101), selon laquelle l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) reste une menace en Iraq, une menace qu'il faut contrer, car la présence persistante de l'EIL a des répercussions non seulement sur l'instabilité en Iraq, mais également sur l'ensemble de la région. Nous appuyons les efforts faits par l'Iraq pour que les auteurs des crimes commis dans le pays répondent de leurs actes, conformément à la résolution 2379 (2017), qui a créé l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, afin de soutenir les efforts internes irakiens à cette fin.

En outre, l'Afrique du Sud réaffirme son appui au mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. Nous encourageons toutes les parties prenantes à continuer de soutenir les efforts déployés par la MANUI et à y participer, afin de réaliser la reconstruction efficace après le conflit en Iraq, ainsi que la paix durable dans ce pays. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'accroissement de la violence contre les femmes et les enfants, comme le souligne le rapport du Secrétaire général. À cet égard, nous appuyons les efforts faits par la MANUI et l'UNICEF pour lutter contre ce fléau.

Troisièmement, s'agissant du rôle de la région, nous nous félicitons de la participation accrue des organisations régionales au processus politique et nous réaffirmons leur rôle pour ce qui est d'aider le Gouvernement irakien à reconstruire le pays. Nous saluons aussi la reprise de la coopération et des pourparlers entre le Gouvernement central irakien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan et nous encourageons les deux parties à continuer de chercher un consensus sur les sujets de préoccupation. Nous convenons aussi avec les acteurs régionaux que la formation du Gouvernement irakien est une étape importante en vue d'instaurer des relations plus solides et plus équilibrées entre les pays de la région du Moyen-Orient.

Pour terminer, l'Afrique du Sud réaffirme son appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Iraq, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et continuera d'appuyer la MANUI dans l'exécution de son mandat. En outre, nous restons favorables aux travaux de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, dans

le cadre du mandat de la MANUI, et nous soulignons qu'il importe que ce mécanisme se montre indépendant et impartial et qu'il travaille dans le respect des principes énoncés dans la Charte ainsi que des politiques et des meilleures pratiques de l'ONU.

**M. Ipo** (Côte d'Ivoire) : Ma délégation adresse ses chaleureuses félicitations à M<sup>me</sup> Jeanine Hennis-Plasschaert pour sa nomination en qualité de Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle mission. Elle la remercie également pour son exposé circonstancié sur l'évolution de la situation en Iraq. À la lumière de ce rapport, ma délégation voudrait faire des observations sur le processus politique, les situations humanitaire et des droits de l'homme, ainsi que les questions sécuritaires.

S'agissant du processus politique, mon pays note avec regret la persistance des dissensions entre les différentes forces politiques du pays, empêchant ainsi la formation d'un nouveau gouvernement par le Premier Ministre Adil Abd Al-Mahdi. Or, après la défaite militaire de Daech, la mise en place d'un gouvernement inclusif aurait permis de mettre en œuvre les réformes urgentes nécessaires pour relever les nombreux défis auxquels l'Iraq est confronté, à savoir : trouver des réponses durables à la question du retour des déplacés internes en mettant à leur disposition des services administratifs et sociaux de base; accélérer la reconstruction des zones touchées par les conflits; créer, dans le respect de l'unité du pays et de la diversité sociopolitique et ethnique, les conditions d'une véritable réconciliation entre les Irakiens; et assurer une représentation équitable des femmes dans les institutions et dans les structures de prise de décisions.

Aussi la Côte d'Ivoire exhorte-t-elle tous les acteurs politiques à privilégier l'intérêt national en surmontant leurs dissensions en vue de la formation rapide d'un nouveau gouvernement. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire encourage la poursuite d'un dialogue constructif entre le pouvoir central irakien et les autorités de la Région autonome du Kurdistan, afin de trouver une issue pacifique au différend né de l'organisation du référendum d'autodétermination de cette région autonome le 25 septembre 2017. Elle salue à cet égard les négociations entre les deux parties qui ont permis, en 2018, de rouvrir les aéroports d'Erbil et de Souleïmaniyé aux vols internationaux et de trouver un accord sur les exportations de pétrole de la province de Kirkouk.

Mon pays souhaite que les prochaines rencontres entre M. Adil Abd Al-Mahdi, Premier Ministre iraquien, et M. Nechirvan Barzani, Premier Ministre de la Région du Kurdistan, permettent de régler les derniers points de désaccord.

La situation humanitaire est caractérisée par l'extrême pauvreté, voire la précarité dans laquelle vivent environ 1,8 million de personnes déplacées depuis 2014. La Côte d'Ivoire exhorte les autorités iraquiennes à trouver, avec l'aide de la communauté internationale, des solutions au sort de ces personnes, en améliorant leur sécurité et en les impliquant dans les initiatives de réconciliation locales en vue de leur pleine intégration dans les régions d'accueil.

Concernant la question des droits de l'homme, mon pays note avec satisfaction que, sur demande des autorités iraquiennes, le Conseil de sécurité a adopté, le 21 septembre 2017, la résolution 2379 (2017) sur la mise en œuvre effective du principe de reddition de comptes de Daech. À cet égard, le Conseil a suivi avec intérêt la présentation en décembre 2018 (voir S/PV.8412), par M. Karim Asad Ahmad Khan, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech à répondre de ses crimes en Iraq, de son premier rapport sur les dispositions que ladite Équipe entend prendre pour la mise en œuvre effective de la résolution 2379 (2017).

L'accélération des enquêtes de l'équipe dirigée par M. Khan est d'autant plus impérieuse que 202 fosses communes, avec plus de 12 000 corps, ont été découvertes dans les provinces du nord et de l'ouest de l'Iraq. La Côte d'Ivoire renouvelle son soutien à M. Khan et appelle la communauté internationale, y compris le Conseil, à lui apporter toute l'assistance nécessaire au succès de sa mission.

Sur le plan sécuritaire, malgré les revers militaires récemment subis en Iraq par Daech, ce groupe terroriste continue de présenter une sérieuse menace pour la stabilité de ce pays, ainsi que pour la paix et la sécurité internationales. Aussi la Côte d'Ivoire appelle-t-elle la communauté internationale à poursuivre ses efforts en apportant l'assistance et la formation nécessaires aux forces armées iraquiennes, en vue de mettre un terme le plus rapidement possible aux activités de ce groupe. Elle salue à cet égard la montée en puissance des forces armées et des forces antiterroristes iraquiennes qui prennent une grande part dans la lutte pour l'éradication de Daech.

Pour conclure, mon pays exhorte la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, à continuer de soutenir les efforts des autorités iraquiennes en vue de la restauration de la sécurité et de la paix, gages d'une stabilité durable en Iraq.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Guinée équatoriale.

Je tiens tout d'abord à m'associer aux paroles de bienvenue à l'intention de M<sup>me</sup> Jeanine Hennis-Plasschaert, nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Nous la remercions de son exposé clair et instructif et lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions. Nous ne doutons pas que son expérience politique et diplomatique permettra au Conseil et à la MANUI de faire avancer le processus. Elle peut compter sur le plein appui de la délégation équato-guinéenne.

Ma délégation félicite le peuple iraquien qui, malgré les désaccords qui ont suivi les élections locales et législatives de mai dernier, est parvenu à élire pacifiquement son nouveau Président en octobre, en la personne de S. E. M. Barham Salih. Ce dernier a nommé S. E. M. Adil Abd Al-Mahdi au poste de Premier Ministre, lequel a présenté un ambitieux programme politique, largement soutenu par la population, qui porte sur les besoins fondamentaux, promeut la transparence et facilite les réformes dont le pays a réellement besoin. Nous pensons que ces événements survenus en 2018 ont marqué un pas important vers la démocratie, la stabilité politique et la promotion d'un climat de sécurité durable pour l'Iraq. À cet égard, il convient de souligner l'importance du travail dont s'acquitte la MANUI, qui s'est toujours maintenue à la disposition des autorités locales pour les appuyer de diverses manières dans le cadre du processus de reconstruction de l'État iraquien.

Toutefois, nous sommes préoccupés par les difficultés auxquelles se heurte le processus de formation du nouveau gouvernement. Nous pensons que l'aisance avec laquelle la nomination du nouveau Premier Ministre avait été accueillie par les principaux blocs politiques faciliterait la composition du reste de l'exécutif, telle qu'elle a été soumise à la Chambre des députés. À cet égard, et afin d'éviter que le processus de reconstruction politique et économique déjà engagé dans le pays s'en trouve perturbé, il est urgent et nécessaire que les parties s'efforcent de rapprocher leurs positions, aux fins de faciliter la formation du gouvernement,

dont l'action est indispensable pour promouvoir et faire progresser le processus de développement.

Nous accueillons avec satisfaction la tournée entreprise dans les pays de la région, en novembre, par le nouveau Président iraquien. Nous espérons que ce rapprochement avec les pays voisins privilégiera l'établissement d'une bonne coopération dans des domaines stratégiques tels que la lutte contre le terrorisme, que faciliterait l'échange d'informations entre les gouvernements. Cela aiderait à son tour les services de sécurité irakiens, toujours en alerte du fait que le reliquat d'extrémistes radicaux de l'EIL continue de faire peser une menace asymétrique dans le nord et le centre du pays. Dans un tel contexte, et sur la base des principes de bon voisinage et de respect de la souveraineté, il convient que les gouvernements iraquien et turc remédient d'urgence aux conditions de sécurité dans cette région du nord du pays qui, à l'évidence, fait aussi courir un risque à la Turquie.

Nous nous félicitons de la déclaration publiée par le Ministère iraquien des finances en janvier de cette année, dans laquelle il indique que le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan sont convenus d'unifier les droits de douane à tous les postes frontière du pays et de supprimer les postes de contrôle douanier entre la Région du Kurdistan et le reste du pays. De la même manière, nous accueillons avec satisfaction l'accord visant à reprendre les exportations de pétrole de Kirkouk, et nous saluons les contacts importants qui ont été noués par les autorités respectives en novembre. Tout cela témoigne de la bonne volonté des dirigeants politiques, qui œuvrent à l'unification et à l'intégration de toutes les parties dans le pays.

Enfin, nous souhaitons encourager les efforts du Gouvernement iraquien qui, en novembre dernier, a remis au Ministère koweïtien des affaires étrangères de nombreux biens appropriés pendant l'invasion du Koweït, notamment des livres, des enregistrements issus des archives de la télévision koweïtienne, une épée et un tableau de prix. Nous comptons sur la pleine coopération du Gouvernement iraquien pour répondre à cette importante exigence.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de l'Iraq.

**M. Bahr Aluloom** (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais, Monsieur le Président, féliciter la République de Guinée équatoriale et vous remercier

des efforts que vous déployez en tant que Président du Conseil de sécurité. Nous remercions également la République dominicaine de ses efforts pendant sa présidence du Conseil de sécurité le mois dernier. Nous félicitons M<sup>me</sup> Jeanine Hennis-Plasschaert, Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq et Cheffe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), et lui souhaitons plein succès dans ses fonctions. Elle s'est distinguée dès les premiers jours qui ont suivi son entrée en fonction. Nous félicitons également son prédécesseur, M. Ján Kubiš, pour tout son travail. Nous remercions la Représentante spéciale de son exposé et espérons vivement renforcer notre coopération bilatérale, dans le cadre du mandat de la MANUI, pour servir les intérêts et répondre aux besoins de l'Iraq. Elle peut compter sur notre plein appui.

Sur le plan politique, l'Iraq a accompli un travail considérable au cours de la période écoulée. Les élections législatives ont été transparentes et se sont déroulées sous le signe de l'intégrité. Elles ont été suivies de la formation des trois présidences dans les délais prévus par la Constitution. Les différents blocs politiques s'emploient actuellement à surmonter tous les obstacles afin de parvenir à un accord sur la formation du Gouvernement dans le cadre d'un partenariat national qui privilégie les intérêts supérieurs de l'Iraq, d'aller de l'avant, d'assurer la stabilité et de garantir la paix sociale, ce qui contribuera également à la stabilité de l'ensemble de la région.

Sur le plan économique, le Parlement a adopté un budget national pour 2019 dans les délais prévus par la Constitution. Le Gouvernement fédéral prévoit de verser les salaires de tous les fonctionnaires de la région du Kurdistan en 2019, y compris les peshmergas. En outre, l'Iraq a défini un plan de développement pour la période 2018-2022, afin d'atteindre un taux de croissance de 7 % et de réduire les taux de pauvreté et de chômage, le tout conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un haut conseil chargé de la lutte contre la corruption a également été créé pour mettre en œuvre une stratégie dans ce domaine.

En ce qui concerne la coopération de l'Iraq avec les organismes des Nations Unies, durant la période à l'examen, nous avons collaboré avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, ainsi qu'avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, afin de mettre en œuvre le communiqué commun et les dispositions du plan d'action lancé au cours

de la visite effectuée par M<sup>me</sup> Pramila Patten en Iraq en 2018. En outre, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Iraq a ouvert son premier refuge pour femmes victimes de violences sexuelles. Une équipe des Nations Unies chargée de l'application des lois pertinentes s'est également rendue en Iraq pour travailler avec notre conseil supérieur de la magistrature afin de contribuer à harmoniser les lois iraqiennes avec les règlements de l'Organisation des Nations Unies.

Les organes compétents de l'Iraq s'emploient à achever l'élaboration du second rapport sur le plan national pour l'application de la résolution 1325 (2000). Nous sommes un des premiers États au Moyen-Orient et en Afrique du Nord à avoir promulgué un plan d'action national pour mettre en œuvre cette résolution. Ce plan vise à accroître la représentation des femmes dans les sphères politique, sociale et économique et à les protéger contre la violence fondée sur le genre. De même, nous nous efforçons d'intégrer la résolution 1325 (2000) dans toutes nos stratégies et plans de développement nationaux.

En outre, le Gouvernement iraquien a commencé à mettre en œuvre des projets conjoints avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (CCT). Il s'agit notamment de mesures visant à renforcer les capacités des jeunes et à multiplier leurs possibilités d'emploi, ainsi qu'à lutter contre le financement du terrorisme et contre l'extrémisme violent. Nous nous efforçons également de contenir la menace posée par les armes de destruction massive (ADM) en répondant à quatre des 16 priorités définies par le CCT en 2015, que l'Iraq a adoptées. Par ailleurs, nous avons nommé un représentant chargé d'élaborer une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme. La semaine passée, nous avons reçu la visite d'un représentant du CCT et avons organisé un atelier sur les ADM.

Je viens de porter à l'attention du Conseil un certain nombre de nos réalisations et je lui ai fait part de la voie suivie par le nouveau Gouvernement au cours de la période récente. Le Gouvernement iraquien s'emploie à relever les défis posés par la reconstruction afin que nous puissions assurer un développement durable pour les générations futures. À cette fin, nous avons besoin d'un environnement sûr et sain. À cet égard, mon gouvernement croit au rôle que doit jouer la communauté internationale pour appuyer nos efforts. Nous aspirons à coopérer avec la communauté internationale dans les domaines suivants.

Premièrement, le renforcement du secteur de l'éducation, vu que dans les années 70, nous avons un système éducatif exceptionnel. Nous voulons déployer des efforts réels pour développer une vision claire de la réalité de l'éducation en Iraq, afin d'être capables de proposer des options dans ce domaine et de développer ce secteur.

Deuxièmement, nous voulons parvenir à un développement qui garantisse un accès aux services psychosociaux et psychologiques. Les guerres qui ont été menées contre Daech ont laissé de profondes cicatrices psychologiques sur les femmes et les filles, en particulier celles qui ont été déplacées ou victimes de violence, ainsi que sur les personnes ayant des besoins particuliers.

Troisièmement, nous appelons les pays frères et amis à respecter les engagements qu'ils ont pris au cours de la Conférence internationale pour la reconstruction de l'Iraq qui a eu lieu l'année passée au Koweït. Nous encourageons la communauté internationale à aider l'Iraq et son gouvernement à reconstruire les infrastructures dans chaque ville iraquienne. Cela est essentiel pour assurer la prospérité économique.

Quatrièmement, nous appelons les États Membres à contribuer à la restauration des sites archéologiques détruits par les terroristes de Daech. Nous les appelons également à appuyer l'inscription du site archéologique de Babylone sur la liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cinquièmement, le renforcement des capacités pour garantir la viabilité du système de justice pénale est également important. Nous voulons faire en sorte que les principes de bonne gouvernance soient respectés dans la lutte contre la corruption, qui est un des principaux obstacles à la bonne gouvernance en Iraq.

Sixièmement, le plan national pour l'application de la résolution 1325 (2000) se heurte à un certain nombre de difficultés. La période initiale de mise en œuvre du plan a coïncidé avec la prise de certaines régions en Iraq par les bandes terroristes de Daech. Même si les équipes ministérielle et institutionnelle ont participé à des formations en matière de suivi et d'évaluation en rapport avec les femmes et la paix et la sécurité, il importe de renforcer les capacités de l'équipe nationale et l'appui qui lui est fourni afin d'améliorer son efficacité.

Septièmement, nous appelons les États Membres à renforcer leur coopération dans le domaine du renseignement en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Nous devons également renforcer

les capacités des forces armées iraqiennes dans toutes les catégories, notamment l'armée, la police, le dispositif de lutte contre le terrorisme, les forces de mobilisation populaire et les peshmergas.

Le 10 décembre 2018, les Iraquiens ont célébré le premier anniversaire de la victoire contre les bandes terroristes de Daech et de la libération de toutes les villes iraqiennes qui étaient contrôlées par ces groupes terroristes. Depuis, mon pays a tourné la page sur les champs de bataille afin de refermer ce chapitre qui a fait tant de morts.

Nous devons maintenant relever le défi de la sécurité. Cela exige d'éliminer les terreaux fertiles pour le terrorisme et de déraciner complètement le terrorisme, mais il importe également de mener une bataille intellectuelle pour mettre fin à la pensée extrémiste.

Par ailleurs, mon gouvernement s'efforce de garantir la sécurité de nos frontières et de rétablir la normalité qui régnait avant que les bandes de Daech ne prennent le contrôle de certaines zones en Iraq. Nous nous employons à reconstruire les zones endommagées afin que les personnes déplacées puissent rentrer chez elles et recevoir des compensations financières et des réparations pour les préjudices moraux subis.

S'agissant des relations de l'Iraq avec les pays voisins, la Turquie a mené de nombreuses attaques au Kurdistan, dans le nord de l'Iraq. Ces attaques représentent des violations flagrantes de la souveraineté de l'Iraq. Nous condamnons et rejetons avec force ces attaques, quelles qu'en soient les justifications. Elles sont contraires aux règles du droit international et aux principes de bon voisinage. À cet égard, nous réitérons notre détermination à combattre l'idée que notre territoire

puisse être utilisé pour commettre des actes qui pourraient compromettre la sécurité des pays voisins.

Les relations entre l'Iraq et l'État du Koweït ont considérablement évolué. Mon pays note que des relations de plus en plus fraternelles pourraient se développer entre nos deux États. Nous pouvons renforcer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. Nous nous efforçons donc de promouvoir et de renforcer le développement durable afin d'obtenir des résultats positifs pour les deux peuples frères et pour la région. Nous espérons que cela servira d'exemple pour l'avenir si nous y parvenons.

À cet égard, je réitère l'importance que nous attachons à la recherche et au rapatriement des dépouilles de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, en sus du rapatriement des biens koweïtiens disparus. Nous avons récemment rendu une partie de ces biens au Koweït, notamment certaines archives nationales koweïtiennes.

L'Iraq est un pays riche. Il a de nombreuses ressources matérielles et humaines. Cela le place dans une position idéale pour jouer son rôle en contribuant à la stabilité et à la sécurité dans la région. Nos politiques sont basées sur l'ouverture économique et la coopération avec tous les pays frères et amis.

Enfin, nous remercions une fois de plus la Représentante spéciale et nous lui souhaitons plein succès dans son travail d'appui à l'Iraq dans le contexte de la MANUI.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 11 h 15.*